

---

Résumé de l'adresse de la société populaire de Chavannes (Ain), qui applaudit au décret qui abolit l'esclavage des nègres et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Résumé de l'adresse de la société populaire de Chavannes (Ain), qui applaudit au décret qui abolit l'esclavage des nègres et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 635;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29910\\_t1\\_0635\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29910_t1_0635_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Nous avons déjà vu, Citoyens représentans, la divinité, que la Raison n'oubliera jamais, nous l'avons déjà vue, cette divinité, couvrant notre République du voile de sa protection et en assurer le bonheur; les trahisons les plus artistement tissées, les trames ourdies dans les plus impénétrables secrets, ont été découvertes, et tout cela, parce qu'il est écrit dans les décrets de l'Éternel, que le peuple français cessera d'être l'esclave des tyrans, et qu'il sera un peuple républicain et vertueux. S. et F. »

VAN KEAGIEN (*présid.*), ALUY (*secrét.*).

l

[*La Société popul. de Mens, à la Conv.; 30 pluv. II*] (1).

« Représentants du peuple,

La Société populaire de Mens, s'empresse de joindre ses tributs d'hommages et d'éloge à ceux que tous les Français vous ont déjà fait agréer.

Grâces immortelles vous soient rendues, pour vos heureux travaux qui ont porté la terreur dans l'âme des traîtres, la confusion dans les rangs des esclaves du despotisme, la consolation dans les cœurs des amis de la Liberté et l'espérance chez tous les peuples qui gémissent encore dans les fers.

La postérité voudra-t-elle croire les nombreux miracles qu'a enfantés la célèbre Montagne de la Convention qui agit en cet instant non seulement les intérêts de la France, mais encore de toute l'Europe? Nous laissons à des pinceaux habiles le plaisir de tracer énergiquement les principaux événements de notre étonnante et glorieuse Révolution. Quant à nous, remplis d'admiration pour votre constance et votre habileté à conduire au port le vaisseau de l'Etat, malgré tous les orages suscités par la rage de nos ennemis extérieurs, et les complots des malveillants, nous nous contentons de sentir vos bienfaits, et nous ne venons pas employer votre tems à entendre votre éloge.

La Société vous annonce avec une vive satisfaction que tous les citoyens de ce canton sont à la hauteur des circonstances, que nous recevons toutes les loix avec transport, et que nous les exécutions avec ponctualité, que nos esprits sont aussi montagnards que notre climat, que parmi nous le fanatisme expire sans convulsion, que jamais nous n'hésitons lorsque le bien public exige des sacrifices, et qu'enfin rien n'égale notre attachement à la République une et indivisible.

O vous, hommes sublimes, hommes généreux, à qui un grand peuple confie le soin de fixer ses destinées, rendez vous de plus en plus dignes de l'importance de votre mission et de la reconnaissance de vos concitoyens.

Comité qu'on appelle à juste titre de *salut public*, continuez à conduire nos valeureux défenseurs par des plans sagement combinés dans le chemin frayé de la victoire. Que les tyrans soient anéantis et que nos ennemis intérieurs soient mis dans l'impuissance de nous nuire. Tenez d'une main ferme le timon de l'Etat,

serrez-vous autour de la Liberté, cette idole chérie des Français. Que l'intérêt général occupe tous vos instants et soit l'unique objet de nos sollicitudes. Poursuivez avec courage la carrière législative et révolutionnaire. Enfin si vous voulez combler nos vœux, restez inébranlables à votre poste jusqu'à la conclusion de cette paix glorieuse qui doit assurer le triomphe de la Liberté universelle et la félicité de la France. S. et F. Vive la République!

BÉRENGER (*présid.*), ACCARIAS (*Secrét.*).

m

La Société populaire de Chavannes applaudit au décret qui abolit l'esclavage des nègres et invite la Convention à rester à son poste (1).

n

[*La Sté popul. de Draguignan, à la Conv.; s. d.*] (2).

« Citoyens, représentans,

Un orage terrible grondait sur nos têtes; de nouveaux Catilinas avaient trempé leurs lèvres homicides dans cette coupe ensanglantée, gage de leur fureur et de leur barbarie; mais tout à coup le tonnerre se fait entendre, la foudre s'élanche du sommet de la Montagne et ses éclats redoutables terrassent les conspirateurs et les traîtres. Montagne terrible qui tant de fois à sçu résister aux traits empoisonnés des Pitt et des Cobourg, et vous, membres du Comité de salut public, incorruptibles Montagnards, encore une fois vous avez sauvé la Patrie. Recevez en ce moment les sentimens de notre vive reconnaissance, que la France toute entière se lève avec enthousiasme et dans les sentimens de son indignation jure avec vous d'exterminer tous ces monstres qui d'une main nous présentaient les Droits de l'homme et de l'autre un poignard homicide, que la vengeance nationale promène sa hache meurtrière sur toutes les têtes coupables; leur dernière heure doit être sonnée. Frappez intrépides Montagnards, et de tous les points de la République partiront des voix formidables qui ne cesseront de crier Vive la Convention nationale, Vive le Comité de salut public, périssent à jamais tous les aristocrates. »

ESPITALIER (*vice-présid.*), JAUBERT, PIZAN (*secrét.*), Désiré REBOULLE, RICHARD (*secrét.*).

o

[*La comm. de Caumont, à la Conv.; 28 vent. II*] (3).

« Citoyen président, Citoyens représentans,

Le corps municipal de la commune de Caumont, chef-lieu, vous accuse qu'il vient de déposer au directoire de Bayeux, le 24 de ce mois, 5 marcs 7 onces d'argenterie qui vont aider à

(1) B<sup>in</sup>, 28 germ.; Rép., n° 120.

(2) C 300, pl. 1059, p. 3. B<sup>in</sup>, 28 germ.; Rép., n° 120.

(3) C 297, pl. 1028, p. 24. B<sup>in</sup>, 28 germ.; Rép., n° 120.

(1) C 300, pl. 1059, p. 4. B<sup>in</sup>, 28 germ.; Rép., n° 120.